# **CAPD du 25 juin 2021**



### **RECOURS TEMPS PARTIELS**

### Présent.es:

Pour l'administration : IA M Tamène, Mme Viaud (DRH), M Bronner (Secrétaire Général), Mme Tricotet (IEN Lons Nord), M Roux (IEN Lons Sud), Cirylle Gillot (IEN Champagnole) puis M FAIVRE (IA adjoint)

Pour les OS:

- SNUipp-FSU : Mme COUSSON Mallorie, Mme GANNEVAL Patricia, Mme PERTOLDI Patricia, Mme Rivier Séverine

- SE-Unsa: Mme FAIVRE BELALIA Dalila, Mme MONAMY Laure

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Cousson Mallorie

## Lecture des déclarations préalables :

SNUipp-FSU en pièce jointe. Se-UNSA

L'IA demande à la CAPD de voter sur le retrait d'un emploi de personnel de direction suite à de multiples problèmes. Il annonce que ce sera le sujet d'une prochaine CAPD disciplinaire.

Pour le SNUipp-FSU, aucune information n'a été communiquée en amont, les représentants du personnel n'ont pas à se prononcer en CAPD sur cette question. Le Se-UNSA se questionne sur le rôle de l'article de presse sur ce sujet et sur une pression éventuelle sur la décision. L'IA affirme que cette décision vient au bout d'un processus de longue date.

Vote pour le retrait de l'emploi de directeur à partir du lundi 28 juin :

Pour: 5 Contre: 0 Abstention: 4

### Remarques préalables à l'étude des recours temps partiels déposés par les collègues :

M Bronner, secrétaire général, fait état de la politique sue les temps partiels du département : Effectivement, c'est une première dans le département de ne pas accorder les temps partiels sur autorisation. Cela est dû au manque d'emploi. Il y a donc moins de personnels que de postes. C'est une situation qui s'accentue. Pour répondre à ce problème, l'académie et le département cherchent des modes de gestion pour laisser le moins possible de postes vacants.

Dès le mois de mars, il y a eu 117 demandes de temps partiels sur autorisation réparties ainsi :

- 87 demandes pour exercer à 75%
- 30 demandes pour exercer à 50%

Cela correspond à 36,75 ETP (Equivalent Temps Plein)

Les personnels en disponibilité sur autorisation ont déjà été rappelé.es il y a quelques années. Donc le seul paramètre restant à disposition : les temps partiels. Le SG explique que chaque demande a fait l'objet d'un examen particulier.

Des critères ont été établis pour accorder une première vague de temps partiels.

#### Rappel:

- enfants de de 6ans et/ou aux agents qui ont 3 enfants dont l'ainé est âgé de de 12 ans
- difficultés de santé
- avis favorable au cumul d'activités
- exercice d'un mandat local

Suite à l'établissement de ces critères, 50 accords ont été donnés donc il restait 67 refus au 31/03.

Les agents qui ont eu un refus pouvaient refaire un courrier pour apporter des éléments en plus. Sur les 67 personnes, 57 ont répondu.

Ensuite, un temps d'échange téléphonique a été réalisé, puis 43 entretiens demandés.

4 personnes ont suffisamment argumenté pour se voir accorder le temps partiel. Donc il y a eu avant la CAPD de recours 63 refus (qui valent 15,5 ETP) et 54 accords.

L'IA se félicite du taux de temps partiels accordés. Pas nous!

SE-Unsa demande de combien est la sous consommation du département ?

SG: -8 ETP (avec le retour des 63 refus)

#### Etude des recours individuels :

Le SNUipp-FSU 39 a tenu à défendre tous les collègues et a avancé tous les arguments fournis par ceux-ci. Nous rappelons alors que les collègues qui demandent un temps partiel ne le font pas de façon irréfléchie, ils/elles en ont besoin pour avoir des conditions de travail et d'équilibre personnel acceptables. Et elles et ils se le paient !

Refuser les temps partiels sur autorisation avec l'argument de la nécessité de service ne tient pas. Les collègues n'ont pas à pâtir d'une gestion à flux tendu des personnels. Notre département a besoin de postes ! Nous le disons à chaque carte scolaire !

Le SG a bien répondu que la nécessité de service et la sous consommation du département ne pourrait pas être une motivation de refus individualisée.

L'IA tient à nous rappeler l'existence des personnels dédiés pour accompagner les agents qui se trouveraient en difficultés : Assistante sociale de l'inspection académique, le RH de proximité et les personnels de circonscription.

Le SNUipp-FSU rappelle que si les personnes se voient accorder les temps partiels, ces personnels ne seront pas en difficulté et n'auront donc besoin de voir ni l'assistante sociale, ni le RH de proximité. Nous redemandons que tous les temps partiels soient accordés !

Après délibération, l'IA reprend chaque demande de recours et annonce sa décision suivie d'un vote. Il explique également que quelques dossiers sont en attente du retour du médecin de prévention et pourront être révisés dans l'année.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que la psychologue du travail a émis un avis pour un dossier et que cet avis n'a pas été suivi.

L'IA répond que la psychologue du travail ne rend pas un avis médical...

#### TOUS LES RECOURS RECOIVENT UN AVIS DEFAVORABLE DE LA PART DU DASEN.

Seul le SNUipp-FSU a voté contre toutes ces décisions.

Malgré cela, le Se-UNSA tient à remercier l'IA et pose la question des nouvelles demandes de recours qui vont être déposées très prochainement. Une nouvelle CAPD est-elle prévue ?

L'IA et le SG ont ensuite une interprétation toute personnelle de la circulaire sur les temps partiels, évoquant un délai « raisonnable » de dépôt de recours pour ne pas convoquer de CAPD de recours trop souvent.

SNUipp-FSU 39 répond que légalement aucun délai n'est demandé dans la circulaire, donc toutes les demandes doivent être prises en compte. D'autant plus que les personnels concernés n'ont jamais été informé.es d'une date limite de recours pour saisir la CAPD.

### Etude des questions diverses SNUipp-FSU39

Point sur les INEAT/EXEAT

2 demandes d'exeat : une accordée

1 ineat demandé : accordé

13 ineat demandés sont accordés par l'IA mais sont en attente de validation de l'exeat.

- Combien de demandes de ruptures conventionnelles ont été faites cette année ?
  - 4 demandes pour 2021 / 2 sont en cours d'instruction / 2 entretiens à fixer

Combien ont été accordées à cette date ? O dans le Jura. De plus, c'est le rectorat qui prend les décisions grâce à une commission dont personne ne connaît la composition avec un budget que personne ne connaît non plus. Nous relevons l'opacité de ce dispositif et notons que pour l'instant les discours ne sont pas suivis d'effets. Les collègues ont perdu toute opportunité de quitter leur poste avec des indemnités car l'IDV a été supprimé avec la soi-disant mise en place des ruptures conventionnelles.

- Combien de demandes de démission ? 2 démissions à ce jour dont un agent en disponibilité.
- Combien de demandes de disponibilité (de droit et sur autorisation) ont été faites à cette date ?

7 demandes de droit pour enfant de – de 12 ans

4 demandes sur autorisation, toutes refusées. Un recours est en cours.

Une réintégration sera effective à la rentrée suite à une disponibilité.

• Combien de demandes d'allégement et combien accordées ?

10 demandes : 7 avis favorables

- Point sur les détachements :
  - 4 Sortants : un détachement fonction administrative / un échange franco-allemand / Un codofil pour la Louisiane / 1 détachement dans le second degré refusé par l'ien
  - 2 Entrants : un qui vient du second degré et un de collectivité locale
  - 3 Retours de détachement : une AEFE / Second degré / Une personnel de direction
  - 3 enseignants du second degré qui sont dans le premier degré sont renouvelés en détachement
- Point sur les congés de formation

11 demandes de congés de formation : 2 avis favorables dont 1 qui a renoncé à son départ.

• Tableau d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle

Quand seront établis les tableaux d'avancement 2021 concernant la hors classe et la classe exceptionnelle ? Quand les réponses seront-elles communiquées aux collègues sachant que cette promotion peut avoir une conséquence sur leur départ à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ?

- Pour la Hors Classe, le département attend toujours le contingent départemental.

 Pour la classe exceptionnelle, jusqu'au 8 juin, l'administration n'avait pas l'autorisation d'initialiser la campagne. Un décret est paru pour élargir le vivier au 6<sup>ème</sup> échelon de la Hors classe. Les personnels concerné.es ont été prévenu.es. Comme pour la hors classe, le département est en attente du contingent...

# • PES / Étudiant.es alternant.es en Master MEEF

- Confirmation du nombre de PES affectés dans le département (27 ?), quand connaitront-ils leurs berceaux ? Il y aura bien 27 PES + quelques renouvelé .es dans le Jura (à mi-temps en classe et à l'INESPE). Ils ont reçu la liste des supports à classer ce matin. Les résultats seront envoyés le 5 juillet au soir si tout va bien.
- Combien d' étudiant·es avec un contrat d'alternance pour la rentrée 2021, quand connaîtrons-nous les postes berceaux pour leur 1/3 temps ? Comment ces étudiant·es ont-ils été sélectionné·es ? Comment le suivi de ces collègues va être assuré ?

Il y a une possibilité de 20 recrutements pour ces étudiant.es contractuel.les. Ces contrats sont proposés aux M1 ayant échoué au concours. Ils seront un jour dans les écoles (décharges de direction puis à l'université le reste du temps). Le recrutement est donc en cours. Les étudiants doivent donner leur réponse pour lundi prochain (28/06). Suivront des entretiens devant une commission composée d'IEN et de M Faivre IA adjoint. Les étudiants feront des vœux géographiques (une circonscription).

SNUipp-FSU: Savez-vous si la liste complémentaire va être ouverte? Cette année, cela a été impossible. Elle aurait permis le recrutement de liste complémentaire plutôt que de faire appel à des contractuel.es dont nous n'avons pas l'assurance qu'ils/elles sont formé.es.

M Faivre : Non, pas d'information à ce sujet. Ils feront remonter au rectorat.

• Départ CAPPEI : Cette année aucun collègue demandant un départ en formation CAPPEI option maitre E n'a pu partir. Qu'est-il envisagé cette année pour rendre ces départs possibles ?

M Faivre s'était engagé durant un Groupe de travail à proposer pour l'année prochaine des départs en formation pour les CAPPEI E. Il renouvelle sa volonté. Un départ en formation E et SEGPA sera proposé académiquement.

- Stages MIN : les collègues ont été destinataires des propositions de stages MIN
- Combien de stagiaires MIN cette année ?
- Est-ce que les AESH ont été destinataires de ces propositions de stage ? Oui, ils/elles ont tou.tes reçu. Pour les AESH, ce sont des candidatures académiques.
- Qu'en est-il de la politique de départ ? Quels critères ? Il n'y a pas de départ en stage MIN national acté dans le Jura. Le département a choisi de mobiliser les moyens sur les départs en stage MIN académiques et non nationaux.

### Point effectifs :

Au moment de la carte scolaire nous avons réitéré notre demande de ne pas dépasser 24 élèves par classe : Aujourd'hui des écoles sont en grande difficulté car elles ne sont pas en mesure de mettre en application les demandes ministérielles de 24 par classe pour les GS/CP/CE1 sans mettre en surcharge de classe les autres niveaux.

#### Quelles solutions leur apportez-vous?

Cette question appelle des réponses individualisées, locales. Il faut regarder au cas par cas. L'IEN interviendra. Au moment de la carte scolaire, le calcul a été fait en théorie, pour atteindre les 100% de classes de GS/CP/CE1 à 24. Maintenant, il y a la réalité du terrain, ce sera 24 dans la mesure du possible dans la majorité des cas.

Le SNUipp-FSU rappelle le cas de plusieurs écoles qui nous ont contactées et qui ne trouvent pas de solution viables. Les IEN vont répondre au cas par cas et va travailler avec les équipes. C'est en cours.

- Postes de TRS : Où en est-on de la composition et de l'attribution des appariements ? Tout est acté à ce jour. Les arrêtés d'affectations sont envoyés dans les circonscriptions.
- Lors de plusieurs instances, audiences, suite à de nombreuses difficultés, remontées du terrain, le SNUipp FSU 39 s'est adressé à la DSDEN pour soulever des problématiques liées à l'école inclusive. Un groupe de travail sur cette question avait été annoncé. Il ne s'est pas tenu cette année. Pouvez-vous vous engager sur sa tenue l'an prochain et fixer une date ?

Une planification sera communiquée à la rentrée.

- Point sur le nombre de directeurs et directrices d'écoles qui ont participé au mouvement.
- Point sur le nombre de directeurs et directrices qui ont participé au mouvement et qui ont obtenu un poste d'adjoint.

Sur ces deux points, l'administration ne peut pas encore apporter de réponse.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU 39